



## Compte-Rendu du Conseil Municipal

Réuni le Lundi 15 Novembre 2012 à 20h30

**Président de séance** : M. Franck THEIL

**Étaient présents** : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Marie-Claude MALAVAL, Claudine CURTET, Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Jacqueline HALGAND, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, Didier NEVEU, Pascale THEPAULT, Jean-Claude SIMON, Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Sylvie DE LA CRUZ, Michelle POIRRIER, Raymond ESTIBALS.

**Absents représentés** : Mmes et MM. Michel JOUBERT représenté par Didier RUSCASSIE, Gisèle MAURIES représentée par Jean-Claude SIMON, René MOMMEJAC représenté par Martine LAURANS, Céline BONAL représentée par Franck THEIL.

**Absents** : Mmes et MM. Laurence CONSTANS, Marie-Christine MAGNE, Angelo PARRA.

Mme Claudine CURTET est désignée à l'unanimité secrétaire de séance et accepte la fonction.

### *Approbation du PV du Conseil Municipal réuni le 05 Novembre 2012*

Le PV est adopté à la majorité (4 voix contre : Mmes Martine LAURANS, Pascale THEPAULT, Maria-Fatima RUAUD, Michelle POIRRIER).

Le désaccord provient de la délibération concernant la revalorisation du centre-ville. Mme LAURANS reproche au compte-rendu d'être trop concis et de ne pas avoir relaté l'ensemble des interventions, Mme THEPAULT abonde dans ce sens. M. THEIL rappelle qu'un compte-rendu est là pour relater les faits mais pas nécessairement pour nommer l'ensemble des intervenants.

Mme POIRRIER revient sur le décompte erroné, décompte qui est passé de l'égalité 10 à 10 entre les deux propositions le soir du conseil à un score de 11 pour la proposition n°1 comme repris dans le procès-verbal. Monsieur THEIL répond qu'effectivement il y a eu erreur (de comptage) mais non pas faute car les résultats n'ont pas été manipulés.

### **01. OBJET : REVALORISATION DU CENTRE-VILLE : PROPOSITION DU PROJET**

Dans le cadre de l'étude de revalorisation du centre-ville de Gramat, le Comité technique s'est réuni le 05 octobre 2012. A cette occasion ont été présentées différentes versions du projet et un premier chiffrage budgétaire. Deux commissions plénières du Conseil municipal se sont ensuite réunies consécutivement les 15 et 24 octobre 2012 à ce propos.

Deux scénarii distincts se sont dessinés au vu de l'enveloppe budgétaire à disposition. Le premier privilégie l'aménagement de la place de la République ainsi que celui des trois parkings (Eglise, Mairie, Poste) avec une restructuration à minima des avenues Louis Conte, du 11 Novembre et Gambetta. Le second choisit d'opter pour un réaménagement profond des trois avenues susdites, répondant ainsi aux normes d'accessibilité et de sécurité, ainsi qu'au remaniement des trois parkings déjà mentionnés avec un aménagement succinct de la place de la République et du foirail.

Au cours du Conseil Municipal en date du 05 novembre 2012 deux propositions ont été soumises au vote. La première opte pour la rénovation de la place de la République, la mise en sécurité et aux normes d'accessibilité de l'avenue Louis Conte et le remaniement de trois parkings (Eglise, Mairie, Poste). La

seconde choisit de réaménager les trois avenues Louis Conte, 11 Novembre et Gambetta en s'adaptant aux normes de sécurité et d'accessibilité ainsi que les trois parkings susdits.

Aucune proposition n'ayant obtenu une grande majorité de voix (11 voix pour la première, dix voix pour la seconde), Monsieur le Maire propose une troisième solution intégrant tout ou partie des deux propositions précédentes : la rénovation de la place de la République, la mise en sécurité et aux normes d'accessibilité de l'avenue Louis Conte, le remaniement des trois parkings mentionnés plus haut ainsi que la sécurisation des avenues Gambetta et du 11 Novembre par un marquage au sol et des plots par exemple ; l'ensemble de ces travaux devant, comme il se doit, être englobé dans l'enveloppe financière à disposition.

**Vote :**

**17 Pour** : Mmes et MM. Franck THEIL (Céline BONAL), Jacqueline ROY, Marie-Claude MALAVAL, Claudine CURTET, Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE (Michel JOUBERT), Martine LAURANS (René MOMMEJAC), Jacqueline HALGAND, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, Didier NEVEU, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ,

**5 Contre** : Mmes et MM. Pascale THEPAULT, Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Michelle POIRRIER, Raymond ESTIBALS.

**1 Abstention** : Mme Gisèle MAURIES.

**Affaires diverses**

**Dangerosité de l'avenue Louis Mazet :**

Madame DE LA CRUZ se fait l'écho de plaintes de voyageurs allant à la gare quant à la dangerosité des avenues Louis Mazet et Pompidou. N'y a-t-il pas un moyen de les sécuriser par une vitesse réduite ou des barrières ? Monsieur THEIL indique qu'il est toujours possible de demander au Conseil Général ce qu'il est possible de faire sur leur emprise. Monsieur SYLVESTRE indique qu'une vitesse réduite n'est pas suffisante.

**Eclairage public :**

Madame POIRRIER indique que dans le virage devant le couvent l'ampoule est grillée. Monsieur THEIL répond qu'il suffit de le mentionner en mairie pour que la réparation se fasse dans les jours qui suivent.

**CDCI :**

Monsieur THEIL informe des dernières évolutions quant à la future réunion de la CDCI. Il n'est toujours pas question de se regrouper avec Labastide-Murat puisque des engagements ont été pris auprès de Payrac, Souillac et Martel. Monsieur THEIL expose ensuite la teneur du courrier de Monsieur VINCENT en stipulant que plusieurs éléments de désinformation sont présents dans cette lettre (subventions, regroupement de certaines communes avec d'autres communautés). L'alliance avec Padirac n'est envisageable que dans une structure multipolaire munie de 2 ou 3 bourgs centres possédant une capacité économique et démographique.

**Reprise de l'activité de monte aux Haras :**

Monsieur THEIL indique que Monsieur Christophe BONAL serait intéressé par la reprise de cette activité aussi bien au sein des installations communales que de celles des Haras. Le Conseil devra décider au cours d'une prochaine réunion de la possibilité d'un dégrèvement de loyer durant une certaine période (2 ans par exemple) le temps de voir si l'activité est pérenne.

*L'ordre du jour étant achevé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h30.*

**Fait à Gramat, le**  
**Le Maire**



Franck THEIL

***Affiché le***  
***19 NOV 2012***